



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 21 mars s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **3 avril à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28 **Nombre de Conseillers en exercice :** 28
Nombre de Conseillers présents à la séance : 20 **Nombre de Conseillers représentés :** 3
Nombre de Conseillers absents à la séance : 5 **Nombre de Conseillers suppléés :** /

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSÉDOU, Mme Dominique BRU, M. Jean-Luc LENTIER, M. Michel CANCHES, M. Christian POULHES, M. Antoine GIMENEZ, M. Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Antoine GIMENEZ, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES représentée par Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Frédérique GODBARGE, Isabelle LANTUEJOL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par Annie PLANTECOSTE.

Mme Maryline MONTEILLET a été élue secrétaire de séance.

N° 2025/7: COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Le Compte de Gestion 2024 du Syndicat Mixte du SCoT BACC établi par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement à l'examen par le Comité Syndical du Compte Administratif.

Ledit Compte de Gestion 2024, qui est à la disposition des membres du Comité, est strictement conforme au Compte Administratif qui est présenté à la suite à la validation du même Comité. Monsieur le Président s'est assuré qu'il reprend l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur ainsi que toutes les opérations d'ordre présentées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver sans réserve le Compte de Gestion 2024 établi par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable pour le Syndicat Mixte du SCoT BACC.



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre MATHONIER.